



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

74^e Séance tenue le lundi 5 juin à 17 h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M^{me} Sylvie Goneau, présidente et conseillère, district de Bellevue (no 14)
M. Jean Lessard, conseiller, district de la Rivière-Blanche (no 16)
M. Roger Turcotte, citoyen, producteur agricole
M. David Reford, citoyen, producteur agricole

Secrétaire :

M. Mathieu Archambault, responsable – Comités et commissions

Personne-ressource :

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur adjoint – Planification et gestion du territoire
M. Dave Cassivi, chargé de projets – Environnement
M. Jean-François Aubin, chargé de projets – Englobe

ABSENCES :

Membre :

M. Mike Duggan, conseiller, district de Lucerne (no 2)

Personne-ressource :

M^{me} Catherine Marchand, directrice Module – Aménagement du territoire et développement économique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 40.

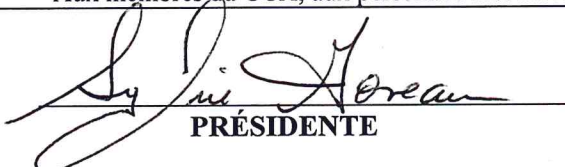
2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est adopté.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la 73^e séance tenue le 1^{er} mai 2017
4. Signature du procès-verbal de la 73^e séance tenue le 1^{er} mai 2017
5. Suivi du procès-verbal de la 73^e séance tenue le 1^{er} mai 2017
6. Date de la prochaine assemblée
7. Plan de développement de la zone et des activités agricoles : Présentation de la démarche - Jean-François Aubin, chargé de projet Englobe
8. Période de questions des citoyennes et citoyens
9. Sujets divers
10. Levée de la séance

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCA, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier


PRÉSIDENTE


SECRÉTAIRE

3. Approbation du procès-verbal de la 73^e séance tenue le 1^{er} mai 2017

Le procès-verbal de la 73^e séance tenue le 1^{er} mai 2017 est approuvé.

4. Signature du procès-verbal de la 73^e séance tenue le 1^{er} mai 2017

Le procès-verbal de la 73^e séance tenue le 1^{er} mai 2017 est signé par la présidente.

5. Suivi du procès-verbal de la 73^e séance tenue le 1^{er} mai 2017

La demande visant à autoriser la vente d'une partie de lot pour installer un verger au 307, chemin Proulx n'a pu être présenté à la séance du conseil municipal du 16 mai dernier. Elle sera donc présentée à la prochaine séance, cédulée le 13 juin 2017. La résolution du conseil sera ensuite acheminée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ).

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine séance du CCA est fixée au 18 septembre 2017.

7. Plan de développement de la zone et des activités agricoles : Présentation de la démarche - Jean-François Aubin, chargé de projet Englobe

M. Aubin présente la démarche qui mènera à l'élaboration du plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA) en insistant sur :

- La présentation d'Englobe et du chargé de projet;
- La démarche proposée :
 - En lien avec le Guide du MAPAQ;
 - Prendre en considération le volet récréotouristique;
 - Impliquer le CCA et le groupe aviseur technique (démarche hybride);
- Les étapes de réalisation :
 - Réaliser un portrait du territoire et des activités agricoles;
 - Faire un diagnostic;
 - Créer une vision d'avenir;
 - Proposer un plan d'action en visant plutôt des actions ciblées qu'une grande quantité d'actions, le tout en complémentarité aux autres outils de planification existants sur le territoire.
- Les principaux jalons :
 - Livrables finaux révisés déposés au 30 juin 2018, pour adoption par le conseil le mois suivant;
 - Validation, lors de chacune des étapes, par le CCA;
 - Maximiser la participation citoyenne par le biais de formules variées (ex. : ateliers producteurs, consultation publique, etc.).
- Le calendrier :
 - Deux paramètres ont influencé la réalisation du calendrier : les élections municipales en novembre et la participation des agriculteurs, peu suggérée avant l'automne.

Suite à la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- Le nombre de professionnels d'Englobe qui travailleront sur ce projet, soit 5;
- L'expertise de ces professionnels concerne autant l'agriculture que la commercialisation;

- La vision d'avenir devra être élaborée avant les élections, préliminaire du moins, puisque c'est le conseil municipal actuel qui veut faire de l'agriculture un élément central de l'économie régionale et qui a insisté pour réaliser un PDZAA;
- Cette vision d'avenir préliminaire posera l'assise sur les décisions du futur conseil municipal;
- Le diagnostic sera prêt en septembre, permettant de développer cette vision d'avenir préliminaire avant la dissolution du conseil;
- Il est important d'intégrer les agriculteurs anglophones dans le processus;
- L'exemple du PDZA de la Ville de Longueuil, un comparable intéressant, sera transmis aux membres du CCA;
- L'agrotourisme doit être développé; la CPTAQ peut donner son accord s'il assure la pérennité du territoire agricole;
- Le PDZAA doit permettre une plus grande latitude commerciale lorsque près d'un territoire urbanisé (ex. : école d'équitation n'est pas considérée comme une activité agricole);
- Il est important de mettre en valeur, de donner une visibilité au territoire agricole dans un contexte régional;
- Le PDZAA est une opportunité de transmettre de nouvelles connaissances et techniques afin de promouvoir le développement durable des territoires agricoles;
- Il existe trois principaux enjeux au développement du territoire agricole à Gatineau : le contexte frontalier interprovincial, la spéculation sur le marché des terres agricoles et la réglementation contraignante;
- Il y a de moins en moins de producteurs dans la région;
- Le lien entre les pratiques agricoles et le coût élevé des terrains;
- Le besoin de promouvoir des cultures hétérogènes.

8. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune personne ne s'est présentée à la période publique de questions.

9. Sujets divers

Un commentaire est émis sur l'état des accotements en bordure de route en milieu rural. Ceux-ci sont très étroits, laissant peu de place pour y faire circuler de la machinerie, ce qui les rend peu sécuritaires. De plus, il y a un problème au niveau du drainage. Il n'y a pas de vrai fossé en bordure des accotements, ce qui fait en sorte qu'il y a une quantité énorme d'eau en provenance de la route qui se ramasse sur les terrains.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 50.